

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 mai 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-05-369 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 mai 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 avril 2018 et séance extraordinaire du 30 avril 2018
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2018 / Achat de billets
 - 4.4 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2018 / Commandite
 - 4.5 Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges / Activité des partenaires en santé mentale / Semaine de la santé mentale 2018 / Aide financière
 - 4.7 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2018 / Commandite
 - 4.13 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 26^e édition / Aide financière additionnelle
 - 4.14 Appui à la députée de Vaudreuil / Rétablissement du service d'aide juridique à Vaudreuil-Dorion / Demande à la Commission des services juridiques et au Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2018 / Enchères par la municipalité
 - 5.2 Vente pour défaut de paiement de taxes 2018 / Ordonnance
 - 5.3 Avenant / Permis d'occupation / MTMDET / Lot 1 546 489 / Occupation temporaire / Installation d'une scène / Festival de musique Artefact / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 avril 2018
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement (parapluie) n^o 1752 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de voirie / Approbation MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Comité de santé et sécurité du travail – pompiers / Réunion du 17 janvier 2018
- 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire
- 7.3 Service des travaux publics / Modification complémentaire / Structure organisationnelle
- 7.4 Service des travaux publics / Embauche / Agent d'approvisionnement
- 7.5 Service des travaux publics / Promotion / Contremaître – Gestion des contrats
- 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Départ à la retraite / Chef de division – Permis et inspections
- 7.7 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.8 Service des travaux publics / Démission / Directeur
- 7.9 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine / Autorisation de signature
- 7.10 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture d'abat-poussière liquide / Année 2018

14. Eaux

15. Génie et environnement

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-27 / Remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como
- 15.2 Ouverture / Rue des Pruches / Lot 5 908 540 / Projet domiciliaire « Place Marier »
- 15.3 Ordres de changement n° 11 à 13 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard de la Gare / Règlement n° 1739
- 15.4 Adhésion / Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec / Acceptation / Partage de la somme allouée / Autorisation de signature
- 15.5 Prix du Mérite municipal 2018 / Dépôt de candidature
- 15.6 Demande de subvention / Fonds pour l'accessibilité pour les projets de moyenne envergure / Autorisation de signature

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 avril 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 avril 2018
- 16.5 Dérogation mineure / 1942, rue Pérodeau / Superficie d'un logement intergénérationnel / Lot 1 676 415 / Zone H1-208 / CCU n° 18-04-66
- 16.9 PIIA / Coin des rues Maurice-Richard et Phil-Goyette / Projet intégré de six bâtiments résidentiels multifamiliaux / Lot 6 100 968 / Zone H3-1006-A / CCU n° 18-04-70

- 16.10 Dérogation mineure / Coin des rues Maurice-Richard et Phil-Goyette / Nombre d'accès à une aire de stationnement et occupation des bâtiments principaux sur moins de la moitié du frontage du terrain / Lot 6 100 968 / Zone H3-1006-A / CCU n° 18-04-71
- 16.12 PIIA / 555, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 3 138 667 / Zone C3-245 / CCU n° 18-04-73
- 16.17 Dérogation mineure / 520 à 530, avenue André-Chartrand / Marge latérale / Lot 5 895 681 / Zone H3-631 / CCU n° 18-04-78
- 16.18 Adoption de résolution / PPCMOI / 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-56
- 16.19 Adoption de résolution / PPCMOI / 335, rue Chicoine / Projet d'Habitation mixte (H5) / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 / CCU n° 18-03-57

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) et Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford
- 17.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1730 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie
- 17.5 Adoption / Règlement n° 1744-01 / Gestion des eaux pluviales / Critères du champ d'application et exclusions
- 17.6 Adoption / Règlement n° 1623-08 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Nouvelle végétation / Validité des permis durant la période du 1^{er} juillet au 31 août
- 17.7 Adoption / Règlement n° 1565-09 / Circulation / Rue de Tonnancour
- 17.8 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-272 / Zonage / Usage Industrie du cannabis / Classe d'usages Industrie de prestige (I1) / Superficie d'implantation au sol totale / Bâtiments accessoires aux habitations / Zones I1-118, I1-119, I1-129, I1-131, I1-207, I1-419 et I1-643
- 17.9 Adoption / Règlement n° 1274-31 / Permis et certificats et de régie interne / Définition / Industrie du cannabis
- 17.10 Adoption de projet / Règlement n° 1270-60 / Urbanisme / Limite des affectations du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 17.11 Avis de motion / Règlement n° 1270-60 / Urbanisme / Limite des affectations du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 17.12 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 17.13 Avis de motion / Règlement n° 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 17.14 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1586-04 / Matières résiduelles / Ajout de normes et dispositions / Collectes des résidus alimentaires, encombrants, verts et des branches / Capacité minimale des conteneurs semi-enfouis

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus
20. Période de questions – Assistance
21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-05-370 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

- assemblée publique de consultation du 16 avril 2018;
- séance ordinaire du 16 avril 2018;
- séance extraordinaire du 30 avril 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-371 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-05-372 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2018 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéficiaires sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté pincourtoise;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt participe aux activités de financement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat d'une paire de billets au montant de 200 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 5 juillet 2018 sur le site du Théâtre des Cascades;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-373 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2018 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 19^e édition du tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour l'acquisition d'un camion réfrigéré;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 350 \$ soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 15 août 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-374 Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges /
Activité des partenaires en santé mentale / Semaine de la santé mentale
2018 / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue d'une conférence donnée par M^{me} Geneviève Everell dans le cadre de l'activité des partenaires en santé mentale pour la semaine de la santé mentale 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 350 \$ soit versé à la Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour la conférence qui sera donnée par M^{me} Geneviève Everell le 8 mai 2018 au Centre multisports;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-375 Club Optimiste Les Cèdres inc. / Tournoi de golf 2018 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par le Club Optimiste Les Cèdres inc. en partenariat avec la Municipalité de Les Cèdres dont les profits seront remis à l'organisme La Maison des Jeunes de Les Cèdres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé au Club Optimiste Les Cèdres inc., soit l'équivalent de deux commandites d'un trou, dans le cadre du tournoi de golf annuel qui se tiendra le 2 juin 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-376 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de
Vaudreuil-Dorion 26^e édition / Aide financière additionnelle**

CONSIDÉRANT l'importance de l'événement Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion dans la communauté;

CONSIDÉRANT la grande qualité de la programmation offerte aux citoyens dans le cadre de cet événement culturel;

CONSIDÉRANT l'historique de l'organisme et la qualité des éditions précédentes;

CONSIDÉRANT la volonté des organisateurs de présenter un spectacle de musique folklorique fort apprécié des citoyens;

CONSIDÉRANT les coûts élevés reliés à la location des éléments de sonorisation et d'éclairage ainsi que le cachet des musiciens;

CONSIDÉRANT l'intention de l'organisme de reconnaître l'aide financière obtenue par la Ville par la mention, dans ses publications, que le spectacle soit une présentation de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 8 000 \$ soit versé au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière additionnelle pour défrayer les coûts liés à la location des éléments techniques et de sonorisation ainsi que le cachet des musiciens dans le cadre de la 26^e édition des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-60-970	(Subvention-festivités)	8 000 \$
À :	02-702-51-970	(Subventions musées)	8 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-377 Appui à la députée de Vaudreuil / Rétablissement du service d'aide juridique à Vaudreuil-Dorion / Demande à la Commission des services juridiques et au Centre communautaire juridique de la Rive-Sud

CONSIDÉRANT que le bureau d'aide juridique de Vaudreuil-Dorion, situé sur la rue Chicoine, a fermé ses portes en novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette décision a été prise unilatéralement par le Centre communautaire juridique de la Rive-Sud sans consulter la Ville de Vaudreuil-Dorion, ni les organismes desservant le territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a été informée que le 2 mai 2018 de la fermeture de ce bureau;

CONSIDÉRANT que le service d'aide juridique est un service de proximité pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes dirigent des citoyens dans le besoin aux services d'aide juridique;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à collaborer au rétablissement dudit service;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appui la députée de Vaudreuil dans ses démarches afin de rétablir ledit service d'aide juridique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Lucie Charlebois, députée de Soulanges, M^{me} Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M^e Yvan Niquette, président de la Commission des services juridiques, et M^e Harold Gagnon, directeur général du Centre communautaire juridique de la Rive-Sud.

« ADOPTÉE »

18-05-378 Vente pour défaut de paiement de taxes 2018 / Enchères par la municipalité

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la Loi sur les cités et Villes autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiements desdites taxes qui se tiendra en la salle des délibérations du Conseil municipal, le 8 juin 2018 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

18-05-379 Vente pour défaut de paiement de taxes 2018 / Ordonnance

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 8 juin 2018 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2017 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2017 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant 14 h, le 8 juin 2018, n'aient été acquittés en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2017 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

18-05-380 Avenant / Permis d'occupation / MTMDET / Lot 1 546 489 / Occupation temporaire / Installation d'une scène / Festival de musique Artefact / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-169 autorisant l'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour la permission d'occupation du lot 1 546 489 sis sur l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la Ville sera l'hôte du festival de musique Artefact qui se tiendra du 26 au 28 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'utiliser le lot 1 546 489 pour y installer une scène;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par la Ville et acceptée par le MTMDET afin d'utiliser ledit lot à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la signature d'un avenant à l'entente avec le MTMDET;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant transmis par le MTMDET le 2 mai 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-381 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 avril 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 avril 2018 totalisant un montant de 1 299 266,24 \$.

18-05-382 Emprunt temporaire / Règlement (parapluie) n° 1752 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de voirie / Approbation MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 30 avril 2018, le Règlement d'emprunt n° 1752 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 631 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux de voirie pour l'année 2018 (Règlement parapluie);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 7 631 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

18-05-383 Comité de santé et sécurité du travail – pompiers / Réunion du 17 janvier 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 17 janvier 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-05-384 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-1058;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention du Service de sécurité incendie, datée du 13 avril 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Valérie Brochu dans son poste régulier de brigadière scolaire;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Brochu.

« ADOPTÉE »

18-05-385 Service des travaux publics / Modification complémentaire / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle du Service des travaux publics le 5 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-077;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à la structure organisationnelle de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics pour des raisons d'efficience;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de technicien en génie civil relève du chef de division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement;

ET QU’il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes résolutions et dispositions contraires contenues dans l’Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur ainsi que tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

18-05-386 Service des travaux publics / Embauche / Agent d’approvisionnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 mai 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l’embauche de M^{me} Linda Rhéaume au poste régulier d’agent d’approvisionnement au sein de la division – Gestion des contrats et de l’approvisionnement du Service des travaux publics, et ce, à compter du 28 mai 2018, au salaire prévu à l’annexe C - classe 8 de l’échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU’il est entendu que M^{me} Rhéaume aura une période d’essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Rhéaume;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-387 Service des travaux publics / Promotion / Contremaître – Gestion des contrats

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 25 avril 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la promotion de M. Jean-Benoit Malenfant au poste régulier de contremaître – Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 mai 2018, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 1) de l’échelle salariale incluse à l’*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU’il est entendu que M. Malenfant aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Malenfant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-388 Service du développement et de l’aménagement du territoire / Départ à la retraite / Chef de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la communication adressée à M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, le 18 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2018;

QUE la Ville remercie M^{me} Lavallée pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire au cours des six dernières années;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

18-05-389 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 26 avril 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-390 Service des travaux publics / Démission / Directeur

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics, datée du 25 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics, à compter du 11 mai 2018;

QUE la Ville remercie M. Possa pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-05-391 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Guylaine Roy et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-392 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Rémi Côté, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, datée du 9 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Rémi Côté, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie;

QUE la Ville remercie M. Côté pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-05-393 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture d'abat-poussière liquide / Année 2018

CONSIDÉRANT la résolution 18-01-033, adoptée le 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Somavrac C.C., le contrat pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour le territoire de la Montérégie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Somavrac C.C., pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière en solution de chlorures liquides (chlorure de calcium liquide 35 %) pour l'année 2018, au prix unitaire de 0,2538 \$/litre, excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'abat-poussière et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-05-394 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-27 / Remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 mai 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-27;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Foraction inc., 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec), J3H 0M6 pour le remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como, et ce, pour un montant de 165 700 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-27;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux soient financés par une affectation du surplus accumulés non affecté aux activités d'investissement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-395 Ouverture / Rue des Pruches / Lot 5 908 540 / Projet domiciliaire
« Place Marier »**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la rue des Pruches du projet de développement domiciliaire « Place Marier » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la rue des Pruches sur le lot 5 908 540;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue des Pruches sur le lot 5 908 540 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition de lot précité.

« ADOPTÉE »

**18-05-396 Ordres de changement n° 11 à 13 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 /
Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood /
Entre l'autoroute 40 et le boulevard de la Gare / Règlement n° 1739**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 11 à 13 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard de la Gare - appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 » totalisant un montant de 51 779,64 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-05-397 Adhésion / Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec /
Acceptation / Partage de la somme allouée / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne à 120 kV Langlois d'Hydro-Québec sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 212 000 \$ a été allouée par Hydro-Québec à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de ce programme, et que les organismes admissibles de la MRC se sont entendus pour la partager comme suit :

- 101 000 \$ - Les Cèdres;
- 14 000 \$ - Saint-Lazare;
- 97 000 \$ - Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 13 février 2018, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adhère au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et lui demande de lui verser sa quote-part de la somme allouée;

QUE le chef de division – Génie et environnement et le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à signer une convention à cet effet.

« ADOPTÉE »

18-05-398 Prix du Mérite municipal 2018 / Dépôt de candidature

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à offrir une qualité de vie et un environnement agréable et sain à ses citoyens;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville d'être reconnue comme un leader en matière environnementale;

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé sa Politique environnementale le 18 avril 2018 et que de nombreuses mesures environnementales seront mises sur pied au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que la catégorie Municipalité et développement durable du Mérite municipal 2018 récompense les municipalités qui ont réalisé une démarche intégrée de développement durable, c'est-à-dire un processus participatif et à long terme de planification et de mise en œuvre de leurs interventions en matière de développement économique, social et environnemental;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Sylvain Charland, chef de division – Génie et environnement, soit autorisé à déposer la candidature de la Ville pour l'obtention d'un prix du Mérite municipal 2018 dans la catégorie Municipalité et développement durable et à signer tout document requis à cet effet.

« ADOPTÉE »

18-05-399 Demande de subvention / Fonds pour l'accessibilité pour les projets de moyenne envergure / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la construction de trois bâtiments municipaux et à l'aménagement d'une place publique sur le lot 4 559 873;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aménager ces infrastructures de façon à y optimiser l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que le « Fonds pour l'accessibilité pour les projets de moyenne envergure » offert par Emploi et Développement social Canada (EDSC) prévoit une aide financière pour ce type de projet dont la contribution maximale est de l'ordre d'un million de dollars;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du fonds susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et environnement soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du « Fonds pour l'accessibilité pour les projets de moyenne envergure » à l'égard du projet de construction de trois bâtiments municipaux et d'aménagement d'une place publique sur le lot 4 559 873.

« ADOPTÉE »

18-05-400 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 avril 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 avril 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-401 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 avril 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 avril 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-04-64	PIIA / 9, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 986 / Zone C2-704
CCU n° 18-04-65	PIIA / 775, route De Lotbinière / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 778 / Zone H1-839
CCU n° 18-04-68	PIIA / 3110 à 3218, boulevard de la Gare / Déplacement des pavillons, réaménagement de l'aire de stationnement, implantation d'une œuvre d'art / Lots 4 325 304, 4 365 810 et 4 119 362 / Zones C3-353, C3-356 et C3-357
CCU n° 18-04-69	PIIA / 22600 à 22800, chemin Dumberry / Implantation d'une œuvre d'art / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 18-04-72	PIIA / 3120, boulevard de la Gare, local 170 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 119 362 / Zone C3-357
CCU n° 18-04-74	PIIA / 2628, rang Saint-Antoine / Enseigne au mur de façade / Lot 1 543 617 / Zone I2-745
CCU n° 18-04-75	PIIA / 3030, boulevard de la Gare / Deuxième enseigne au mur de la façade donnant sur le boulevard de la Gare / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 18-04-76	PIIA / 87 à 97, rue Jean-Béliveau / Modification au concept architectural et à l'aménagement extérieur / Lot projeté 6 131 968 / Zone H3-1013

« ADOPTÉE »

18-05-402 Dérogation mineure / 1942, rue Pérodeau / Superficie d'un logement intergénérationnel / Lot 1 676 415 / Zone H1-208 / CCU n° 18-04-66

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Bérengère Cortin;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-04-66 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1942, rue Pérodeau;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1942, rue Pérodeau, afin d'autoriser un logement intergénérationnel d'une superficie maximale de 107 mètres carrés en dérogation à l'article 3.1.5.1, paragraphe c), du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 70 mètres carrés, le tout tel que présenté au plan d'aménagement préparé par la firme Gervais Fortin, daté du 12 mars 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-403 PIIA / Coin des rues Maurice-Richard et Phil-Goyette / Projet intégré de six bâtiments résidentiels multifamiliaux / Lot 6 100 968 / Zone H3-1006-A / CCU n° 18-04-70

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-04-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement résidentiel est projeté sur le lot 6 100 968;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un ensemble résidentiel locatif de six bâtiments d'habitation multifamiliaux, implantés sous la forme d'un projet intégré;

CONSIDÉRANT que chaque bâtiment possède une hauteur de trois étages et compte douze logements, pour un total de soixante-douze unités d'habitation;

CONSIDÉRANT que deux des bâtiments projetés font face au prolongement de la rue Maurice-Richard, alors que les quatre autres bâtiments font face à la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que, pour optimiser l'occupation du sol et favoriser l'emplacement idéal des aires de vies des futurs locataires, les façades des bâtiments sont perpendiculaires à la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du lot a pour effet de rendre ce dernier visible à partir de l'ensemble des voies de circulation présentes dans l'unité de voisinage, et ce, plus particulièrement à partir du boulevard de la Gare et des rues Maurice-Richard, Phil-Goyette et Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que la totalité des murs des bâtiments est visible des voies de circulation précédemment mentionnées;

CONSIDÉRANT que les murs avant secondaires, latéraux et arrière, possèdent un traitement architectural minimaliste et pauvre (peu d'éléments architecturaux, peu de fenestration, peu de maçonnerie);

CONSIDÉRANT que les bâtiments existants dans l'unité de voisinage possèdent, majoritairement, des traitements architecturaux complets et riches sur la totalité des murs visibles des voies de circulation;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.22.18 du Règlement sur les PIIA n° 1277 prévoit que l'apparence des bâtiments doit contribuer au rehaussement de la qualité du paysage bâti;

CONSIDÉRANT que les bâtiments possèdent des toits en pente et que ces derniers sont composés d'un revêtement en bardeau d'asphalte de couleur très foncée (noire);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer la tonalité des grandes surfaces pouvant favoriser la création d'îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment accessoire détaché est projeté et que ce dernier est destiné à l'entreposage des équipements nécessaires à l'entretien de l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT qu'aucune proposition architecturale de ce bâtiment accessoire n'a été soumise dans le cadre de la présente demande;

CONSIDÉRANT que les espaces de rangement destinés aux futurs occupants sont strictement prévus à l'intérieur des logements;

CONSIDÉRANT que les espaces de rangement sont prévus dans un petit espace de dépôt localisé à l'intérieur de chacun des logements;

CONSIDÉRANT que pour les logements présents au niveau du rez-de-chaussée et du deuxième étage, les représentants ont mentionné que l'espace sous les escaliers pourrait servir à du rangement supplémentaire destiné aux locataires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du sous-article 9.9.2.2 du Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment et du Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié), les escaliers (issues) ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que la sortie;

CONSIDÉRANT que pour les logements présents au niveau du troisième étage, les représentants ont mentionné que la salle électrique pourrait servir à du rangement supplémentaire destiné aux locataires

CONSIDÉRANT qu'en vertu du sous-article 2.6.3.1 du Code national de prévention des incendies – Canada 2015, il est interdit d'utiliser les chambres d'équipement électrique à des fins de stockage;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.22.14 du Règlement sur les PIIA n° 1277 prévoit que les projets doivent assurer la présence de lieux de remisage adéquats et répondant aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT que les espaces de stationnement sont majoritairement positionnés en cours latérales et arrière;

CONSIDÉRANT que quelques espaces de stationnement sont présents en cour avant (bâtiment A et entre les bâtiments D et F);

CONSIDÉRANT qu'une grande proportion d'espaces verts est proposée, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des futurs occupants;

CONSIDÉRANT que les espaces verts localisés entre chacun des bâtiments comprennent des sentiers qui donnent accès à la rue Phil-Goyette, permettant ainsi des déplacements sécuritaires pour les usagers piétons;

CONSIDÉRANT que le ratio de cases de stationnement est de 1,58 case par unité de logement (114 cases pour 72 logements), ce qui est légèrement supérieur au ratio minimal requis de 1,50 case par unité de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de zonage n° 1275, à l'exception des éléments faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure déposée parallèlement à la présente demande (voir recommandation n° 18-04-71);

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 6 100 968, le projet intégré de six bâtiments résidentiels multifamiliaux, tel que présenté au document de présentation préparé par la firme Groupe BC2, projet n° 38911801, daté du 8 mars 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-404 Dérogation mineure / Coin des rues Maurice-Richard et Phil-Goyette / Nombre d'accès à une aire de stationnement et occupation des bâtiments principaux sur moins de la moitié du frontage du terrain / Lot 6 100 968 / Zone H3-1006-A / CCU n° 18-04-71

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Vaudreuil Realty Group inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-04-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 6 100 968;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 6 100 968, afin d'autoriser :

- un deuxième accès à l'aire de stationnement en dérogation à l'article 3.2.103.8, paragraphe g), du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise un seul accès;
- la présence de plusieurs bâtiments en front de la rue Phil-Goyette occupant 27 % du frontage du lot en dérogation à l'article 3.2.103.4, paragraphe b), du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit qu'un bâtiment principal doit occuper au moins la moitié du frontage du lot.

« ADOPTÉE »

18-05-405 PIIA / 555, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 3 138 667 / Zone C3-245 / CCU n° 18-04-73

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-04-73 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'occupant a installé, sans permis, une enseigne apposée à plat sur la marquise du bâtiment principal (élévation parallèle à la rue Dutrisac);

CONSIDÉRANT que cette enseigne, d'une superficie de 2,98 mètres carrés, est composée d'un boîtier d'une épaisseur de 4 pouces, éclairé par l'intérieur;

CONSIDÉRANT que l'enseigne indique le nom et le logo de l'entreprise, de même qu'un slogan;

CONSIDÉRANT que le slogan « Complice de votre créativité » ne fait pas partie de l'enregistrement de l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.3.4, paragraphe c), du Règlement sur les PIIA n° 1277, les enseignes sur un même site doivent s'harmoniser quant à leur couleur, leur éclairage et leur design;

CONSIDÉRANT que les enseignes des autres occupants de l'immeuble commercial ont toutes la même forme et hauteur;

CONSIDÉRANT que l'enseigne ne s'harmonise pas quant à son design (forme et dimensions) aux autres enseignes de l'immeuble commercial;

CONSIDÉRANT que cette enseigne est conforme au Règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 555, avenue Saint-Charles, le projet d'enseigne au mur, tel que présenté au dessin préparé par la firme Enseignes ECF inc., révision 1, daté du 8 novembre 2016.

« ADOPTÉE »

18-05-406 Dérogation mineure / 520 à 530, avenue André-Chartrand / Marge latérale / Lot 5 895 681 / Zone H3-631 / CCU n° 18-04-78

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe N.A.M. inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-04-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 520 à 530, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 520 à 530, avenue André-Chartrand, afin d'autoriser une marge latérale de 4,5 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H3-631 du Règlement de zonage n°1275 qui exige une marge latérale minimale de 8 mètres.

« ADOPTÉE »

18-05-407 Adoption de résolution / PPCMOI / 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-56

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par la firme d'urbanisme Fahey et associés inc. à l'égard de la propriété sise au 125, rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble en concessionnaire d'automobiles d'occasion exclusivement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 3 avril 2018 par la résolution 18-04-263;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation à ce sujet s'est tenue le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 par la résolution 18-04-335;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 125, rue Aimé-Vincent, le tout selon les plans produits par les firmes Fahey et associés inc. et Lussier architecte et datés du 12 février 2018 (révision 01), et ce, aux conditions suivantes :

- la réduction de l'aire de livraison située du côté de l'élévation avant, de façon à limiter les grandes superficies asphaltées visibles des voies de circulation majeures et l'effet d'îlot de chaleur. De plus, la réduction de ladite aire aura également pour effet de dégager l'entrée principale du bâtiment qui autrement serait camouflée par la présence de véhicules. L'aire de livraison devrait donc débiter à partir de l'élément architectural de couleur verte, la partie réduite devra être remplacée par une démarcation au sol de pavé uni surélevé ou un aménagement paysager ceinturé d'une bordure de béton continue. À cet effet, des plans corrigés devront être soumis au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- la réduction de la hauteur de la tour, destinée à l'exposition de véhicules, à un maximum de 10 mètres, incluant le bandeau métallique ou tout autre élément architectural, le tout de façon à assurer une intégration architecturale harmonieuse et proportionnée par rapport au reste du bâtiment. À cet effet, des plans corrigés devront être soumis au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'installation d'un support à vélos à proximité des portes d'entrée, d'une capacité minimale de deux places, afin de favoriser le transport actif pour les employés;
- la prohibition d'activités de réparation et de mécanique automobile, ces dernières étant projetées sur la propriété du 101, rue Joseph-Carrier;
- la prohibition de toute forme d'affichage intérieure et extérieure (temporaire, permanente, promotionnelle, etc.) à même la tour de démonstration de véhicules;
- l'obligation de maintenir en tout temps une entreprise possédant un inventaire de véhicules répondant aux standards minimaux suivants :
 - 85 % de véhicules avec 5 ans et moins d'utilisation;
 - 10 % de véhicules avec 6 et 7 ans d'utilisation;
 - 5 % de véhicules avec 8 et 9 ans d'utilisation;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-05-408 Adoption de résolution / PPCMOI / 335, rue Chicoine / Projet d'Habitation mixte (H5) / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 / CCU n° 18-03-57

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par M. Berdge Manoukian à l'égard de la propriété sise au 335, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble en projet d'Habitation mixte (H5);

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 3 avril 2018 par la résolution 18-04-264;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 avril 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 par la résolution 18-04-336;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 335, rue Chicoine, le tout selon les plans produits par les firmes JFLA, architecture design, révision 2, en date du 20 février 2018, et Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc., plan minute : 18194, en date du 27 février 2018, et ce, aux conditions suivantes :

- l'aménagement d'un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre reliant les façades commerciales à la rue Chicoine, le tout afin d'éviter que les usagers piétons aient à passer par l'allée de circulation des véhicules automobiles pour atteindre les espaces commerciaux;
- l'accessibilité, l'aménagement et l'insertion de bacs de plantation sur les divers paliers de toiture afin de permettre l'utilisation de ces derniers par les occupants. À cet effet, des propositions d'aménagements devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'obligation de prévoir l'implantation des unités de climatisation des unités résidentielles à même les balcons desservant lesdites unités;
- la dissimulation des appareils mécaniques au toit, et ce, à partir des points de vue potentiels provenant du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et de la rue Chicoine. À cet effet, des propositions d'aménagement devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'obligation de maintenir en tout temps un mur végétalisé sur l'ensemble du rez-de-chaussée de l'élévation nord. À cet effet, une proposition d'aménagement et une description détaillée du mur végétalisé projeté devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

« ADOPTÉE »

18-05-409 Adoption / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 avril 2018 le premier projet de règlement n° 1275-270 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 avril 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-270 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 ».

« ADOPTÉE »

18-05-410 Adoption / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) et Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 avril 2018 le projet de règlement n° 1270-59 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 mai 2018 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Mesdames Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

soit adopté le Règlement n° 1270-59 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier l'aire d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) à l'intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford par une aire d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) ».

« ADOPTÉE »

18-05-411 Adoption / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 avril 2018 le premier projet de règlement n° 1275-271 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 avril 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 un second projet de règlement identique au premier;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Mesdames Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-271 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer, sur le plan de zonage, la nomination de la zone I2-645 par la nomination H3-645, d'abroger la grille des usages et normes de la zone I2-645 et de créer la grille des usages et normes de la zone H3-645 ».

« ADOPTÉE »

18-05-412 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1730 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1730 a été présenté à une séance tenue le 16 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1730 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux incluant les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie, incluant tous les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 047 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

18-05-413 Adoption / Règlement n° 1744-01 / Gestion des eaux pluviales / Critères du champ d'application et exclusions

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1744-01 a été présenté à une séance tenue le 16 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1744-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1744 relatif à la gestion des eaux pluviales afin de rectifier certaines dispositions relatives aux critères du champ d'application et aux exclusions ».

« ADOPTÉE »

18-05-414 Adoption / Règlement n° 1623-08 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Nouvelle végétation / Validité des permis durant la période du 1^{er} juillet au 31 août

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1623-08 a été présenté à une séance tenue le 16 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 afin de réviser l'article relatif à la nouvelle végétation avec permis ».

« ADOPTÉE »

18-05-415 Adoption / Règlement n° 1565-09 / Circulation / Rue de Tonnancour

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1565-09 a été présenté à une séance tenue le 16 avril 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'abroger l'article relatif à la circulation sur la rue de Tonnancour ».

« ADOPTÉE »

18-05-416 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-272 / Zonage / Usage Industrie du cannabis / Classe d'usages Industrie de prestige (I1) / Superficie d'implantation au sol totale / Bâtiments accessoires aux habitations / Zones I1-118, I1-119, I1-129, I1-131, I1-207, I1-419 et I1-643

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 le premier projet de règlement le n° 1275-272 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 mai 2018 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-272 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter l'usage « Industrie du cannabis » à la classe d'usages « Industrie de prestige (I1) » et de modifier les dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol totale des bâtiments accessoires aux habitations »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

18-05-417 Adoption / Règlement n° 1274-31 / Permis et certificats et de régie interne / Définition / Industrie du cannabis

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 avril 2018 le projet de règlement n° 1274-31 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 mai 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-31 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter une définition ».

« ADOPTÉE »

18-05-418 Adoption de projet / Règlement n° 1270-60 / Urbanisme / Limite des affectations du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-60 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 juin 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-05-419 Avis de motion / Règlement n° 1270-60 / Urbanisme / Limite des affectations du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier.

18-05-420 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-273 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone I1-670, de créer la zone H1-686, de modifier la grille des usages et normes I1-670 et de créer la grille des usages et normes de la zone H1-686 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 mai 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-05-421 Avis de motion / Règlement n° 1275-273 / Zonage / Limites et usages permis / Zone I1-670 / Création de la zone H1-686 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone I1-670, de créer la zone H1-686, de modifier la grille des usages et normes I1-670 et de créer la grille des usages et normes de la zone H1-686.

18-05-422 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1586-04 / Matières résiduelles / Ajout de normes et dispositions / Collectes des résidus alimentaires, encombrants, verts et des branches / Capacité minimale des conteneurs semi-enfouis

La conseillère M^{me} Josée Clément présente le projet de règlement n° 1586-04 modifiant le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles afin d'alléger certaines dispositions et d'inclure les nouvelles collectes et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-05-423 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 3 mai 2018.

« ADOPTÉE »

18-05-424 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-05-425 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-05-426 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier